

Règlement intérieur

Association SENZU - Sport Expérience

Vous allez adhérer à l'association SENZU - Sport Experience régi par la loi 1901. Cette adhésion vous engage à respecter le règlement intérieur ci-dessous.

INSCRIPTION/ADHÉSION/COTISATION

Article 1

L'adhésion est obligatoire pour pratiquer une activité proposée par l'association. Le paiement d'une cotisation octroie le statut d'adhérent. La cotisation est annuelle et non remboursable.

Article 2

En principe, la cotisation doit être réglée dans son intégralité le jour de l'inscription, par chèque (indiquer Nom, Prénom et activité de l'adhérent), liquide, ou voie électronique (carte bleue, ou autre moyen de paiement en ligne). Le paiement peut être fractionné jusqu'à 4x maximum, par chèque, et sur demande (à donner en mentionnant les mois de septembre, octobre, novembre, décembre).

Les chèques vacances ANCV et Coupons Sport ANCV sont acceptés, sous réserve de validité.

Article 3

Le montant des cotisations 2024-2025 est décrit ci-dessous. Chaque cotisation complète comprend 40 euros d'adhésion à l'association et une partie don de 25%. Le reste sert au fonctionnement et au développement de l'association. Certaines sections et/ou tranches d'âges peuvent comprendre dans leur prix une licence UFOLEP.

Activité	Age	Jour	Horaires	Lieu	Cotisation/Prix
Multisports	3-5 ans	samedi	11:30-12:30	Dojo	150€
Multisports	6-11 ans	lundi vendredi	18:30-19:45	Gymnase	150€ (1 séance) 190€ (2 séances)
Multisports	11-14 ans	jeudi	18:30-19:30	Gymnase	120€ (1 séance) 160€ (2 séances)*
Futsal	+15 ans	lundi	19:45-21:30	Gymnase	140€
Renforcement musculaire	+15 ans	samedi	10:00-11:30	Dojo	140€
Team Senzu	+15 ans	/	/	/	à partir de 50€
Stages	à partir de 6 ans	vacances	selon programme	selon programme	selon activités et programme

* avec une séance groupe 6-11 ans

OFFRES

- -50% sur la 2^e activité (sur la moins chère des deux pour un même participant)
- - 25% pour le 2^e membre du même foyer
- - 40% pour le 3^e membre du même foyer
- Tarif adhérent sur les stages sportifs vacances pour les enfants d'un adhérent adulte de l'association

Des offres spéciales ou dotations (t-shirt de l'association, gourde, réduction exceptionnelle...) peuvent être proposées en fonction de la fidélité des adhérents.

Autres tarifs :

1) Pour une inscription à partir du mois de décembre

- | | |
|----------------------------|----------------------------|
| a. Activités à 120€ : 96€ | c. Activités à 150€ : 120€ |
| b. Activités à 140€ : 112€ | d. Activités à 160€ : 128€ |
| | e. Activités à 190€ : 152€ |

2) Pour une inscription à partir du mois de mars

- | | |
|---------------------------|----------------------------|
| a. Activités à 120€ : 72€ | c. Activités à 150€ : 90€ |
| b. Activités à 140€ : 84€ | d. Activités à 160€ : 96€ |
| | e. Activités à 190€ : 114€ |

- 3) **A partir du mois de mai** : le tarif correspond au montant de l'adhésion à l'association, quel que soit l'activité, soit 40€. Pour le mois de juin, le tarif est de 20€.
- 4) **Pour les stages** : les tarifs dépendent des activités et prestations proposées par l'association. Un tarif dégressif est proposé en fonction du nombre d'enfants d'une même famille.

Pour les cours, le **paiement fractionné** est possible, uniquement en chèque, et s'organise de la manière suivante :

Prix des activités	Paiement 1 ¹	Paiement 2 ²	Paiement 3 ³	Paiement 4 ⁴
140€	40€	40€	30€	30€
150€	50€	40€	30€	30€
190€	70€	40€	40€	40€
120€	40€	40€	20€	20€
160€	50€	50€	30€	30€

1 : Encaissement fin septembre 2 : Fin octobre 3 : Fin novembre 4 : Fin décembre

Le dossier d'inscription doit contenir les éléments suivants :

- La fiche d'inscription à compléter¹
- Le paiement (liquide ou chèque)
- Un certificat médical n'est pas obligatoire pour participer aux séances. Un questionnaire médical individuel et anonyme peut être donné. En cas de réponses positives à ce questionnaire, un document de non contre indication à la pratique sportive de la part d'un professionnel de santé peut vous être demandé.
- La fiche d'inscription de licence si nécessaire et le certificat médical associé en cas de réponses négatives au questionnaire de santé fourni (licences UFOLEP uniquement)

1) Fiche d'inscription : inscription numérique :

<https://www.helloasso.com/associations/senzu-sport-experience>

PASS'SPORT

Le PASS'SPORT de l'Oise qui permet une réduction sur une licence sportive sera accepté dès la rentrée 2024 pour les sections sportives affiliées à UFOLEP.

Le PASS'SPORT du gouvernement permettant une réduction de -50€ sur sa licence sportive sera également accepté pour les sections affiliées à UFOLEP.

Tout dossier incomplet ne permettra pas à l'adhérent de prendre part à l'activité !

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Article 4

Les activités ne sont pas maintenues pendant les vacances scolaires, hors cas exceptionnel. Cependant, des stages sportifs pourront être proposés. Des cas particuliers pourront amener l'annulation des cours. Vous serez prévenus par sms et/ou mail et/ou sur les réseaux sociaux.

Article 5

La responsabilité de l'association n'est engagée que pendant la durée des séances. Il est nécessaire de vérifier la présence d'un entraîneur ou d'un membre du bureau lors du dépôt des mineurs. Il est interdit de rentrer dans le lieu de pratique sans la présence du responsable de celle-ci.

Article 6

Les adhérents mineurs ne peuvent pas venir ou quitter le lieu de pratique seul sauf autorisation des parents. Le(s) responsable(s) du cours ne laissera(ont) pas partir un mineur seul ou avec un tiers personne n'étant pas identifié sans être prévenu en amont par au moins un des parents à l'oral ou par écrit.

Article 7

Le bureau se réserve le droit d'annuler ou de reporter des cours afin de libérer les locaux pour l'organisation de manifestations ponctuelles, ou à la demande de la Mairie de Saint Crépin Ibouvillers. Les adhérents seront prévenus.

Article 8

Une Assemblée Générale a lieu généralement chaque année entre le mois de juin et le mois de septembre. A partir de 2025, cette AG se tiendra chaque année entre janvier et mars. Tous les adhérents et les parents d'enfants adhérents fréquentant les différentes sections, sont convoqués et peuvent y participer. Pour que cette assemblée ait lieu, il nous faut réunir au moins 10% du nombre total d'adhérent. L'A.G. pourra exceptionnellement être conduite à distance.

Article 9

L'association a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile pour toutes les activités sportives et de loisir qu'elle organise. Chaque adhérent doit posséder sa propre assurance responsabilité civile et de loisir. L'association attire l'attention de ses adhérents sur l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels pour eux-mêmes dans la pratique de leur activité sportive ou de loisir. Chaque adhérent certifie avoir pris connaissance des recommandations faites par SENZU – Sport Experience.

REGLES DE VIE

Article 10

Tout adhérent doit posséder le matériel suivant :

- Une tenue sportive : t-shirt, jogging ou short
- Une seconde paire de chaussure qui devra être mise dans le hall avant de pénétrer dans le gymnase. Cette paire devra avoir des semelles blanches OU être des chaussures de futsal / handball / basketball
- Une gourde nominative avec de l'eau
- Une petite serviette (notamment pour les adhérents Training Fit)
- Pour les activités dans le dojo, la pratique se fait pieds nus ou en chaussettes. Ne pas avoir de vêtements avec fermeture éclair.

Article 11

Pour des raisons de sécurité, le port de bijoux est interdit et les cheveux longs doivent être attachés. Il est interdit de se suspendre aux buts de handball et aux paniers de basketball. Il n'est pas admis de monter sur les tatamis du dojo en chaussures, ni d'y boire ou d'y manger.

Article 12

Chaque adhérent se doit d'être assidu aux séances. Afin de parer à un possible manque d'adhérents sur les séances de Training Fit, de Futsal, il sera nécessaire de prévenir de sa présence. Cela permettra également à l'enseignant d'adapter les séances de Training Fit et de composer les équipes pour le Futsal.

Un groupe WhatsApp existe pour chaque section. Cela permettra de prévenir soit de votre venue (Futsal et Training Fit) ou pour l'absence de votre enfant (Multisports).

Pour le Training Fit : prévenir de sa venue au maximum la veille au soir.

Pour le Futsal : maximum 3h avant – la séance est maintenue à partir de 10 ou 12 adhérents.

Article 13 : Spécificité du futsal

Pour le Futsal, chaque année l'association refuse des adhérents afin de ne pas être trop nombreux et donc privilégier un temps de jeu maximum pour les joueurs. Ainsi, le bureau contrôlera le sérieux via les présences. Tout manque de sérieux pourra entraîner l'exclusion d'un adhérent sans remboursement de la cotisation. Tout comportement anti-sportif répété pourra également faire l'objet d'une exclusion.

Les joueurs pouvant s'inscrire au futsal seront sélectionnés pour leur sérieux et leur respect. Une période d'essai allant de 1 à 3 séances pourra être proposée par les responsables afin de juger au mieux les candidatures. Un règlement complémentaire pour le Futsal a été créé suite à divers problèmes rencontrés. Les adhérents doivent en prendre connaissance et le respecter.

Article 14

Chaque adhérent se doit de respecter, le matériel, les locaux, les autres adhérents et les membres du bureau. Pour tout matériel dégradé suite à un comportement inapproprié, l'adhérent devra payer les frais engagés (exemple : je perds au badminton, je m'énerve et je casse ma raquette en frappant le sol = je repaye la raquette).

Tout manque de respect au règlement peut entraîner une exclusion temporaire voire définitive selon la gravité.

LES AUTRES SECTIONS DE L'ASSOCIATION

Les événements

L'association propose chaque année différents événements sportifs. Les adhérents sont invités à être bénévoles afin d'aider dans l'organisation. Le bénévolat et l'investissement au sein de l'association est encouragé et peut donner lieu à des avantages (t-shirt, goodies...).

Les Stages Sportifs

L'association organise régulièrement des stages sportifs pendant les vacances scolaires.

Les stages ont lieu à chaque vacance, sauf cas exceptionnel. Les adhérents seront prévenus.

Les dates souhaitées pour les stages (dates définitives au plus tard 1 mois avant) :

Stage de la Toussaint : Octobre 2024

Stage d'Hiver : Février 2025

Stage de Pâques : Avril 2025

Stage d'Été : Juillet 2025

La Team SENZU

Les athlètes de la Team SENZU sont sélectionnés par le Président dans la limite du budget alloué et des sponsors de l'association. Un règlement et un contrat spécifique existent pour cette section. Pour toute information, s'adresser directement au Président.

Boutique

Des produits dérivés sont disponibles à l'achat, sur place, comme en ligne, dans la limite de stocks disponibles.

Voir site internet <https://www.senzu-asso.fr/>

Projets

Des projets peuvent être envisagés pour chaque section au cours de l'année : sortie, défi, etc.

L'équipe SENZU vous souhaite une excellente saison !!!

Le : 08/06/2024 A : Villeneuve-les-Sablons (siège social)

L'équipe SENZU – Sport Experience